

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Home Factory

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant le soutien de la Ville apporte aux associations et acteurs culturels sottevillais,

Considérant le besoin exprimé par l'association Home Factory d'un financement exceptionnel pour l'organisation de l'édition 2024 du « Pacific festival »,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Home Factory :

- Une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 000 €.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°140

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Home Factory

L'association Home Factory organise le « Pacific festival » à Sotteville-lès-Rouen, sur le site de l'Atelier 231, promouvant des musiques « libres et à vivre ».

Afin d'accompagner l'organisation du festival, l'attribution par la Ville d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € permettra à l'association Home Factory d'équilibrer les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de cet événement : coûts artistiques, techniques, de personnel et de sécurité.